



## QUELQUES CHIFFRES

- **48%** des collectivités font appel au service pour remplacer un agent en maladie,
- Dans **32%** des cas, la comptabilité-paiement est la compétence recherchée.
- **85%** des collectivités considèrent que les agents mis à disposition satisfont à leurs attentes,
- **7.88/10** est la note donnée pour la qualité du remplacement en 2016,
- Depuis la création du service en janvier 2010, **plus de 30 emplois** ont été pérennisés essentiellement en mairie.



Pour toute information, prenez contact avec le service remplacement :

Manon LINARES  
Jean-Christophe BOURDONCLE  
**05.65.73.61.60**  
[emploi@cdg-12.fr](mailto:emploi@cdg-12.fr)

Màj 01/2020



**Centre de Gestion FPT de l'Aveyron**  
Immeuble « Le Sérial »  
Saint-Cyrice Etoile  
10 Faubourg Lo Barri  
12000 RODEZ

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Lundi** : 10h30-12h30/14h-17h  
**du Mardi au Jeudi** : 9h-12h30/14h-17h  
**Vendredi** : 9h-12h30/14h-16h30

# SERVICE REMPLACEMENT



SECRETAIRES DE MAIRE & ATSEM



## PRESENTATION



### Mise en place du service

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permet au CDG de mettre des agents publics à disposition des collectivités et établissements qui le demandent.

Le service remplacement du CDG12 a été créé en 2010 afin de pallier l'absence des secrétaires de mairie ou personnels administratifs dans les collectivités.

### Les avantages du service

- ➔ S'exonérer des procédures de recrutement et de gestion du personnel contractuel,
- ➔ Mutualiser les ressources,
- ➔ Bénéficier d'un personnel qualifié dans un court délai,
- ➔ Bénéficier d'une souplesse sur la durée du contrat et les modalités d'interventions.

## Objectifs du service

GARANTIR LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Des agents opérationnels pour :

- les remplacements de vos agents momentanément indisponibles,
- Faire face à un surcroît d'activité,
- Pourvoir un emploi vacant.

## Fonctionnement du service

### Rémunération de l'agent

L'agent est recruté par le CDG12 en tant que contractuel de droit public.

Il est rémunéré au grade d'*Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe / ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe* (échelon intermédiaire) afin de prendre en considération ses compétences (formation...) et son expérience professionnelle.

### Refacturation de la collectivité

Cette prestation de service est refacturée à la collectivité au prorata des heures effectuées sur la base horaire de 19,80 € TTC.

## PROCEDURE

